

Communiqué de presse

Paris, le 6 septembre 2018,



Lexbase et les Barons du droit s'associent pour proposer une lecture inédite et originale de l'actualité juridique

Lexbase, éditeur juridique digital, promeut, depuis plusieurs années, les médias alternatifs de l'information juridique, à travers le e-learning, l'infographie et la radio. Aujourd'hui, Lexbase renforce son approche Legal Design de l'information, en nouant un véritable partenariat éditorial avec les Barons du droit, projet créé par Astrid Boyer, auteure des Arrêts illustrés édités par Enrick B Editions.

Toutes les semaines, Lexbase et les Barons du droit présenteront dans La lettre juridique et sur les réseaux sociaux animés par Lexbase, la décision de justice qui fait l'actualité sous forme de vignette ou à travers une planche de bande dessinée : cette décision sera pastichée ; elle sera incarnée ; sa portée sera directement intelligible par tous, professionnels ou étudiants.

Lexbase et les Barons du droit invitent donc leurs lecteurs à franchir le pas de la porte du Palais pour faire la connaissance de la rigoureuse Dame de Cassation, du malicieux Conseil d'Etat, du sage Tribunal des conflits, et des bambins Cour européenne des droits de l'Homme et Cour de justice de l'Union européenne.

Les juridictions vont devenir des "juristes-dictions" : nous allons dévoiler leur visage pour qu'ils expliquent de vive voix l'intérêt et la portée de leurs décisions.



A propos de Lexbase :

Fort d'une expérience numérique de 20 ans, Lexbase est le premier éditeur juridique 100% digital à relever le défi ambitieux de fusionner l'expertise juridique avec l'ingénierie documentaire numérique.

Lexbase maintient depuis son origine sa position d'acteur précurseur en s'engageant auprès des professionnels du droit et de leurs instances pour faire évoluer leurs pratiques.

Grâce à l'essor des nouvelles technologies, Lexbase imagine, conçoit et réalise de nouveaux produits innovants, disruptifs et accessibles à tous les professionnels du droit et du chiffre.

Présent sur le terrain, Lexbase est aujourd'hui un collaborateur privilégié permettant aux professionnels du droit d'accéder à **des services associant progrès technologique et richesse documentaire.**

Lexbase exerce ses activités sur 3 sites :

- www.lexbase.fr : site d'édition et de documentation juridiques en ligne sur lequel sont publiées, chaque jour, plus de 1 000 nouvelles décisions jurisprudentielles ainsi que toute la législation et la réglementation française et communautaire. Les abonnés accèdent également à 33 encyclopédies mises à jour en continu, 8 revues thématiques (droit des affaires, droit social, droit privé,...) et des outils pratiques (formulaire, infographiques, modèles d'actes, calculateurs d'indemnités...). **Avec plus de 4,7 millions de décisions de justice, Lexbase propose la base de jurisprudence française, européenne et même étrangère francophone la plus importante et la plus pertinente.**

- www.elearning.lexbase.fr : site de formations juridiques 100% en ligne homologuées à destination des avocats, des notaires et des juristes d'entreprises.

- www.lexradio.fr : **première webradio juridique, Lexradio propose à ses auditeurs des flashes d'actualités juridiques quotidiens, des panoramas thématiques, des colloques, des conférences exclusives et des interviews professionnelles.**

A propos des Barons du droit :

C'est lors d'un cours de droit administratif qu'**Astrid Boyer** imagine pour la première fois le projet des « Arrêts illustrés ». Elle est alors étudiante en deuxième année de droit à l'université Toulouse 1 Capitole. Elle commence par la création d'une page Facebook « **Les arrêts illustrés** » avant de fonder l'association en début de master 1.

Autour d'elle, plusieurs étudiants en droit se sont réunis autour d'un projet de vulgarisation juridique, de **Legal Design**. Ce projet consiste en l'illustration des arrêts fondateurs de la jurisprudence sous forme de bande dessinée. En créant l'association des **Arrêts Illustrés** ils ont donné vie aux **Barons du Droit**.

Retrouvez les Barons du droit sur :

- www.lesarretsillustres.com/

- fr-fr.facebook.com/lesarretsillustres/

Pour tout complément d'information et/ou demande d'interview, merci de contacter :

Agence Fargo – Adrien Allard – 01 44 82 66 73 – aallard@fargo.agency